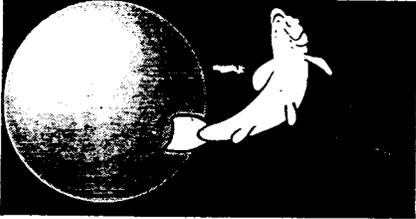


LES RENCONTRES



HALIEUTIQUES

REUNIONS

4ème édition

***ACTIVITES HALIEUTIQUES ET
DEVELOPPEMENT DURABLE***

VENDREDI 14 ET SAMEDI 15 MARS 1997

Organisées par :

le Laboratoire **Halieutique** de l'Ecole Nationale
Supérieure Agronomique de Rennes

L'Association "**Agro - Halieutes**"

Géostratégie et émergence de nouveaux acteurs

Daniel PAULY

*(International Center for Living Aquatic Resources Management, Manille, Philippines :
University of British Columbia Vancouver, Canada)*

Les problèmes majeurs préoccupant actuellement les pêches globales sont brièvement revus ; cela conduit à introduire un ensemble d'éléments qui ont des conséquences probables sur l'évolution des pêches des prochaines décades.

(1) L'émergence des pays en développement "du Sud" en regard des pays "du Nord" comme lieux d'origine de la majorité des captures mondiales.

(2) la reconnaissance croissante, dans tous les segments de la Société, de l'échec des schémas de gestion uniquement centralisés demandant maintenant davantage de participation et de nouveaux arrangements;

(3) une reconnaissance parmi les scientifiques halieutes du problème très difficile des questions de recherche visant la prévision des états futurs de stocks monospécifiques et de stocks surexploités; et

(4) un intérêt croissant dans le public - au moins dans "le Nord" - pour la santé des océans, allant de pair avec une dé-romantisation de l'image des pêcheurs, menant à s'interroger sur leurs accès à une ressource publique, et en s'appuyant simultanément sur ces deux problèmes au nom du public, menant à l'accroissement de groupes "écologistes" très puissants.

Un consensus entre les scientifiques halieutes et les groupes orientés vers la protection est en train d'émerger pour dire que les zones de "réserves marines absolues", si elles sont convenablement répertoriées and dimensionnées, pourraient concilier beaucoup d'éléments des paragraphes (3) et (4). Les problèmes du paragraphe (2) peuvent être abordés par de nouveaux arrangements fournissant un rôle actif pour les acteurs non-gouvernementaux incluant le grand public.

Un exemple de tels nouveaux arrangements est le "Marine Stewardship Council", créé et parrainé par le World Wildlife Fund et Unilever (Société Anglo-Hollandaise) dont le but est d'initier un processus dans lequel les pêches (et leurs produits) seront certifiés conformes à des standards minimum de soutenabilité biologique et d'équité socio-économique qui permettront au public, au travers d'un schéma "d'écotags", de rejeter les produits provenant de pêcheries fortement subventionnées induisant des effondrements de ressources, telle que cela existe maintenant sur la scène internationale.

En ouverture, Monsieur Edmond Hervé, Maire de Rennes, souhaite la bienvenue aux participants. Dans son allocution, il insiste notamment sur la nécessité du "partage du savoir" tel qu'il est établi par les experts scientifiques. Il voit dans les Rencontres Halieutiques de Rennes, une application de cette notion de partage.

Monsieur Pierre Thivend, directeur de l'ENSAR, accueille les participants en rappelant le développement de la formation halieutique à Rennes. Il souligne l'intérêt d'aborder les problèmes d'environnement et de développement durable par l'approche transversale. Celle-ci doit associer les différentes disciplines scientifiques concernées, comme l'ensemble des acteurs du monde de la pêche.

RAPPORT DES SESSIONS

SESSION 1 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE : QUELS ENJEUX POUR L'HALIEUTIQUE?

Président : Monsieur M. POISSON (CNPM)

Rapporteur : D. Gascuel

- Dans un premier exposé préparé par Monsieur Serge Garcia, Directeur des pêches de la F.A.O., Monsieur Alain FONTENEAU dresse un panorama de l'état des stocks halieutiques à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur les données statistiques de la F.A.O. Le volume de production des pêches maritimes mondiale a cessé de s'accroître depuis une dizaine d'années et fluctue aux alentours de 80 millions de tonnes. La situation est cependant contrastée selon le type de ressource et la région considérée. Les captures d'espèces pélagiques semblent toujours en accroissement, mais avec des fluctuations interannuelles très fortes. A l'inverse, les espèces démersales connaissent une évolution plus régulière, mais avec une production qui plafonne à environ 20 millions de tonnes depuis le début des années 70. En terme régional, on peut estimer que le niveau global de pleine exploitation est atteint puis dépassé : dès les années 50, en Mer du Nord ; puis successivement dans l'Atlantique nord au cours des années 60, et dans tout l'Atlantique durant la décennie 70. La même situation affecte le Pacifique nord puis sud dans les années 80.

A. Fonteneau rappelle l'estimation de Gulland qui, dès 1971, chiffrait à 100 Millions de tonnes le potentiel mondial des captures halieutiques. Serge Garcia propose une nouvelle estimation en s'appuyant sur les taux interannuels d'accroissement de la production des différents stocks. Dans ce modèle, les productions en baisse sont considérées comme représentatives des situations de sur-exploitation. Avec un chiffre de 125 millions de tonnes, l'estimation conduit à revoir à la hausse les potentiels de captures mondiaux. Elle indique également que 40 % des ressources mondiales seraient actuellement sous exploitées, tandis que 60 % seraient soit pleinement exploitées, soit sur-exploitées (respectivement 25 et 35 %).

- Monsieur Philippe PERONNE intervient comme ancien chargé de mission aux Affaires Internationales du MAPA, pour analyser les débats internationaux et les négociations qui ont suivi la conférence de Rio de 1997.

Du strict point de vue juridique, on peut penser que les objectifs de Rio ont été atteints avec l'adoption du "code de conduite sur les pêches responsables", sous l'égide de la F.A.O., et avec "l'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants", signé à New York.

Pour P. Peronne, une analyse sans complaisance de ce dernier accord conduit au contraire à le considérer comme un échec. D'une part, le segment concerné, celui des pêches en haute mer, ne représente qu'une faible partie de la production mondiale, de l'ordre de 10 %. D'autre part, les mesures adoptées sont très peu contraignantes, conduisant à vider l'accord (notamment la clause de précaution) de son contenu.

Les raisons de l'échec sont à rechercher dans les jeux d'acteurs des états qui ont participé à la négociation et dont les objectifs réels étaient forts différents des intentions affichées. Ainsi, P. Peronne estime que parmi les états qualifiés de côtiers, et qui sont apparus défenseurs des approches environnementalistes, le Canada défendait une attitude extrême par laquelle il voulait en réalité s'assurer une position forte dans l'Atlantique nord, en veillant à ce que les autres états ne puissent pêcher qu'à ses conditions. La Norvège visait de même à affirmer ses droits sur la mer de Barentz, tandis que les grands états halieutiques de l'Amérique du sud (Chili, Pérou) portaient un regard très territorial sur leurs eaux adjacentes. A l'inverse, les pays du sud, emmenés par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, se faisaient les porteurs d'approches écologiques traduisant l'influence de ces préoccupations au sein de leurs opinions publiques.

Les états pêcheurs, quant à eux, avaient comme souci principal de pouvoir continuer à pêcher en haute mer. La position de l'Union Européenne (au sein de laquelle tous les états ne sont évidemment pas pêcheurs) était difficile dans cette négociation, avec notamment des positions inter-états résultant déjà de compromis et qui par suite ont pu apparaître rigides. Les U.S.A., enfin, ont joué un rôle clé, passant d'une attitude "état pêcheur" à une attitude plus "côtière", de la première à la seconde année de négociation, et ceci suite à la pression des lobbies écologiques.

P. Peronne retient de cette analyse, qu'à son sens, ce n'est qu'en utilisant l'accord de manière sélective que l'on pourra réellement contribuer à la définition d'une pratique de pêche responsable. Il insiste en conclusion sur l'idée que l'approche de précaution concerne tous les acteurs, et non les seuls pêcheurs. Ceux-ci doivent donc également s'en saisir pleinement.

• **Monsieur Daniel PAULY**, Professeur à l'Université de Colombie Britannique de Vancouver, intervient sur les enjeux écologiques de la gestion des océans et sur l'émergence de nouveaux acteurs intervenant dans cette gestion. Il insiste d'abord sur quatre idées essentielles. Premièrement, les pays du sud sont devenus le lieu d'origine de la majorité (60 %) des captures mondiales, ce qui modifie évidemment la donne. Deuxièmement, on assiste à une reconnaissance croissante, dans tous les segments de la société, de l'échec des schémas de gestion antérieurs. Troisièmement, la communauté scientifique, elle-même, admet de plus en plus les difficultés qu'a la recherche à faire des prévisions concernant les pêcheries pluri-spécifiques et les stocks surexploités. Enfin, le public porte un intérêt croissant à la santé des océans, ce qui conduit notamment à une "déromantisation" de l'image de pêcheurs et à l'émergence de groupes écologistes très puissants.

Daniel Pauly présente ensuite un certain nombre d'éléments montrant l'importance des enjeux en matière d'impact de la pêche sur les espèces et les écosystèmes. Il considère notamment que la courbe des captures mondiales masque une succession d'effondrements et de sélections de stocks exploités de plus en plus résistants. Il s'interroge sur la notion de potentiel mondial, dont les estimations ont fortement divergé depuis 10 ans. Il rappelle qu'un nombre croissant d'espèces (par exemple, certains Mérous et Vivaneaux) est inscrit sur les liste de la CITES comme espèces menacées et souligne les enjeux liés à la biodiversité tant spécifique que génétique. Il insiste surtout sur la nécessité de raisonner sur une très longue période, la situation actuelle étant le reflet d'un écosystème déjà largement dégradé. L'approche à l'échelle de l'écosystème conduit en outre à analyser les interactions en termes trophiques. L'homme pêche par exemple de l'ordre de 150 millions de tonnes (pêche + rejets + non déclarée) et est en compétition avec les mammifères marins (prédatons de l'ordre de 450 millions de tonnes) et les oiseaux (50 millions de tonnes) dont l'abondance a fortement diminuée depuis le début du siècle.

Dans la dernière partie de son exposé, D. Pauly présente une approche nouvelle basée sur la certification écologique des produits de la pêche, en s'appuyant sur une analyse de la durabilité tant économique et sociale que biologique des exploitations. L'accord passé entre le groupe Unilever et le WWF constitue de ce point de vue un exemple. Il conduit à la création d'un "conseil gardien de la mer" garant d'un schéma "d'écolabel" qui doit permettre au pouvoir des consommateurs de s'exprimer.

Débat

Dans le riche débat qui suit, cinq questions principales peuvent être cernées :

1 - L'exemple du Canada : J.-C. Brêthes indique que les stocks, et notamment celui des morues, ne sont gérés par l'état Canadien que depuis 1977. Des mesures drastiques ont été prises et actuellement 21 stocks voient leur accès fermé (sur un total de 50 stocks importants). L'échec de la gestion du stock de morues est, d'une part, celui d'une politique qui a conduit à favoriser une pêche hautement capitalisée, et d'autre part, celui d'une démarche scientifique basée sur le paradigme du déterminisme en matière de dynamique des ressources et des exploitations.

J. Chaussade souligne le comportement peu responsable qu'ont eu les pays européens dans l'exploitation du stock de morues, tandis que P. Peronne indique que son propos ne visait évidemment pas à diaboliser l'attitude canadienne mais à montrer le décalage entre l'accord de New York et la problématique du développement adoptée à Rio.

2 - Le diagnostic à l'échelle mondiale : Plusieurs éléments du diagnostic présenté sont l'objet d'interrogations. M. Dion rappelle par exemple que les pêches russes se sont effondrées, ce qui pourrait expliquer pour partie la récente stagnation de la production mondiale. Il s'interroge par ailleurs sur la fiabilité des estimations de rejets (25 millions de tonnes), dont D. Pauly rappelle qu'elles sont issues de travaux scientifiques très sérieux portant sur 400 stocks. J.-C. Le Guen rappelle que l'estimation de Gulland ne concernait que les stocks exploités en 1970 et considère plausible l'estimation de Beverton, soit 200 millions de tonnes en incluant les espèces nouvelles.

A. Fonteneau insiste sur les limites de la liste de l'IUCM comme moyen de juger du caractère "menacé" des espèces. Il souligne les enjeux de la biodiversité et la nécessité de recherches scientifiques en la matière.

J. Weber s'interroge sur une courbe présentée par D. Pauly, en dénonçant la mystification de l'abondance passée et du "paradis perdu". D. Pauly répond que son propos vise à convaincre que le "avant" devient une question légitime et scientifique. D. Gascuel rappelle que la plupart des stocks mondiaux étaient encore à l'état vierge au début du siècle et s'interroge sur le degré de catastrophisme qu'il faut admettre. Il est clair que si les écosystèmes marins ne sont pas réduits à l'état de "champs exploités", un processus de dégradation significative est engagé ; il implique de passer de la seule gestion des pêches à la gestion des espaces maritimes.

3 - Le rôle des scientifiques : A. Sall s'interroge sur la fiabilité et la pertinence des questionnements et des méthodes scientifiques. Une certaine "décrédibilisation" des chercheurs est attribuée par D. Pauly à leur liaison avec les pêcheurs et par D. Gascuel à leur implication trop exclusive dans les seuls problèmes de gestion des pêches. A l'inverse, M. Dion qualifie les chercheurs d'électrons libres. D. Pauly, comme A. Fonteneau

soulignent les enjeux nouveaux de la recherche, tandis que M.-D. Rougeulle souhaite un réel engagement social des scientifiques. M. Lemoine s'inquiète d'un retard dans les travaux scientifiques concernant l'impact de la pêche sur les fonds marins, en indiquant que la reconstitution des écosystèmes est un processus de long terme. Plusieurs intervenants insistent sur l'indépendance de la recherche et sur la nécessité de cette indépendance.

4 - La certification écologique : J. Weber estime qu'écocertifier une exploitation est une gageure. Il s'interroge sur la pertinence, pour une gestion durable, d'une approche basée sur des certifications qui peuvent changer sur le court ou moyen terme. Il indique qu'en matière de certification, le problème essentiel est celui du choix des indicateurs, ce qui renvoie à un débat sur la légitimité de ces choix (cf & 5). D. Pauly ne nie pas les difficultés évidentes de la certification ; il la considère cependant nécessaire et estime qu'elle peut avoir des effets très importants. En réponse à une interrogation de M. Dion, il indique que les motivations plus économiques qu'écologiques d'une entreprise comme Unilever sont évidentes ce qui n'enlève rien à l'intérêt de la démarche présentée. Il considère que le cas des pêcheries thonières "Dolphin safe" illustre bien le pouvoir des consommateurs.

5 - Rôle des pêcheurs et démocratie : Plusieurs intervenants insistent sur la nécessaire prise en compte des hommes, et sur l'intérêt d'une réelle association des pêcheurs aux processus de gestion. Ceux-ci ont en particulier leurs propres critères et doivent être intégrés comme acteurs. D. Pauly et A. Le Sann soulignent notamment l'importance de cet enjeu dans les P.V.D. où les seuls interlocuteurs sont souvent les groupes multinationaux. D. Gascuel, faisant le parallèle avec le monde agricole considère que la capacité des pêcheurs à devenir les garants de l'intégrité des écosystèmes marins constitue un enjeu important.

O. Maury s'interroge sur la légitimité démocratique des décideurs actuels et nouveaux. A ce sujet, deux conceptions différentes s'affirment. D. Pauly considère que la démocratie implique de donner le choix aux consommateurs, tandis que J. Weber craint un contournement des processus démocratiques par les organisations et lobbies internationaux. P. Poisson rappelle que le pouvoir est de la responsabilité des politiques. Il considère que les lieux de débats existent et que la démocratie suppose le respect des choix faits par les élus.

